

THALES NE RESPECTE PAS LA LOI ET MÉPRISE SES SALARIÉS !

Le jugement du 7 juin 2022 a condamné les sociétés THALES SA, THALES LAS France SAS, THALES AVS France SAS et THALES DMS France SAS à appliquer un effet rétroactif au 1^{er} janvier pour leurs politiques salariales 2021 et 2022.

Point essentiel : **ce jugement oblige Thales à payer les salariés sans délai ; l'exécution est de plein droit.** Or, à ce jour et malgré plusieurs relances de SUPPer, Thales refuse de se conformer à cette décision de justice !

En faisant appel auprès du tribunal judiciaire de Versailles, Thales confirme son mépris envers ses salariés. La date d'audience est fixée au 13 décembre 2022.

En signant le protocole de sortie de crise des NAO 2022 le 11 avril, les organisations syndicales CFTD, CFTC et CFE-CGC ont renoncé à 9 mois de rétroactivité sur les salaires.

SUPPer est le seul garant pour mener à bien le processus juridique afin d'obtenir dans les meilleurs délais le paiement des sommes dues aux salariés !

SUPPer contre-attaque en justice pour accélérer le paiement des rétroactivités !

SUPPer refuse l'appel de Thales et saisit la plus haute autorité du tribunal de Versailles pour une **demande en radiation de cet appel.**

Il s'agit de rendre caduque la procédure en appel de Thales et d'imposer le paiement immédiat des sommes dues.

Une fois de plus, SUPPer trouve une solution en recourant à une procédure juridique audacieuse, tant par son efficacité que par sa rapidité (estimation < 1 mois).

Combien Thales vous doit-il ?

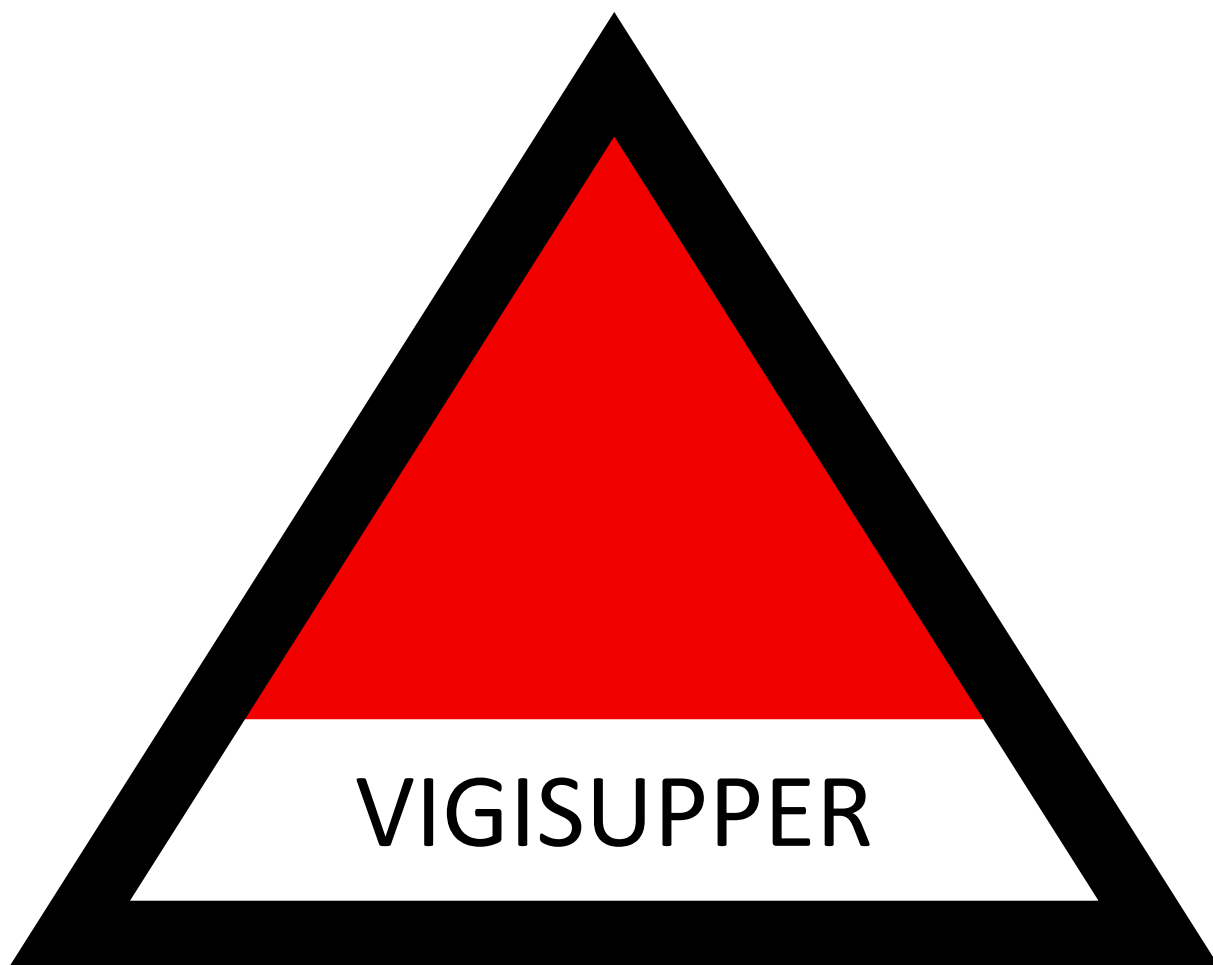
estimation moyenne basée sur la politique salariale ±10%

Niveau	NAO LAS 2021 Estimation 6 mois		NAO LAS 2022 Estimation 3 mois	
	I à III	AG = 0,7%	250 €	AG=2%
IV	Mini=25€	260 €	AI=1,8%	360 €
V	AI=0,7%	280 €	Mini 120 € si salaire<2800€	365 €
Pos. 1		365 €		370 €
Pos.2	1,4% de la masse salariale	460 €	AI=3,8%	470 €
Pos. 3A	Mini AI=2%	610 €	Sélectivité=12%	620 €
Pos. 3B	Sélectivité=54%	815 €		830 €
Pos. 3C		1025 €	AI=3,5%	1045 €



Bureau de coordination nationale





**SECURITE SYNDICALE RENFORCEE
RISQUE DE RETROACTIVITE SALARIALE**

